

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 25

Artikel: Notices historiques sur l'instruction publique dans le canton de Vaud
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

laquelle il semble faire, au nom de tous, amende honorable sur les fautes graves qui leur sont imputées.

Au CONTEUR VAUDOIS.

Ah permettez-nous donc, Monsieur le Rédacteur,
De venir à vos pieds. Repentants et sincères,
L'ame et le cœur brisés, nous y versions *un pleur*
Sur nos méfaits nombreux, nous, si joyeux naguères,
Pauvres étudiants, désormais parias.
Il ne reviendra plus, le temps des sérénades
A la belle endormie. Il est passé, hélas !
L'heureux temps de jadis. Adieu les promenades
Qu'on prolongeait le soir, parfois jusqu'au matin,
Lorsqu'avec des amis, chantant sous les fenêtres,
Nous allions sans soucis et narguant l'examen.
Tout fiers de nos vingt ans, nous nous croyions nos maîtres.
La police, il est vrai, nous tracassait souvent ;
Même elle faisait bien ; mais jamais être au monde
Réveillé par nos cris, n'eût pensé méchamment
De nous, pauvres enfants, que bien souvent l'on gronde ;
Mais pour nous maintenant l'on est bien plus mauvais.
A tous les animaux on déclare la guerre
Pour les chiens enragés, on a la muselière,
Pour les étudiants, on a les *journalets*.

Un jour, on lira dans l'histoire
Que nous étions des sacripants,
Qu'il n'y eut pas action trop noire
Pour ces affreux étudiants.

Oyez, dira de sa voix claire,
Un mendiant sur le Pont-Neuf ;
Oyez, oyez la plainte amère
De mil huit cent soixante-neuf.

De l'an de grâce et de misère
Où l'on vit une loi scolaire,
Beaucoup de fautes de grammaire,
Monsieur Buisson et ses sectaires.

Une fête d'écoles primaires,
Beaucoup de bruits et peu d'affaires,
Puis, le Vetterli, sanguinaire,
La grève des tailleurs de pierre.

Les nouveaux habits militaires,
Presque pas de femmes légères,
Surtout où l'on souffrit longtemps
De ces monstres d'étudiants.

Oh oui, ce temps était pénible ;
Voyez le malheureux bourgeois
Sortant de son foyer paisible ;
Il dit : c'est la dernière fois,

Il quitte, et pour toujours peut-être
Le domicile conjugal,
La larme à l'œil, sur la fenêtre
Il jette un regard sépulcral.

Si par hasard, par grande fête,
Son domicile il retrouvait,
Il répétait, branlant la tête :
« De quoi demain sera-t-il fait ? »

Voyez ces êtres misérables,
Au teint blême, à l'œil faux,
Sales, crasseux, abominables ;
De ce temps, ce sont les fléaux.

Parfois, du fond de son alcôve,
Quelque bourgeois les entendait,
Et secouant sa tête chauve,
En soupirant les maudissait.

Mais à quoi sert de les maudire !
Que faisaient-ils ? demandez-vous,
Vrai, je ne saurais vous le dire,
J'en rougirais, croyez-m'en tous,

Mais enfin, du ciel la vengeance
Sur notre sort ouvrant les yeux,
Balaya cette vile engeance
Et les humains furent heureux.

Chacun porta sa pierre à l'œuvre,
Ceux de Lausanne et ceux d'Ouchy,
Chacun écrasa la couleuvre
Et tout fut fini, N I, ni.

Ainsi que Sodome et Gomorrhe,
Toute la race disparut,
Et l'on croyait les craindre encore
Qu'ils n'existaient déjà plus.

Assistez tous à ce grand drame,
Venez pervers, et vous, méchants.
Prenez leçon, priez pour l'âme
Des malheureux étudiants !

*Un étudiant, de ceux de Lausanne, au
nom de plusieurs (d'étudiants).*

Notices historiques sur l'instruction publique dans le canton de Vaud.

Tout ce que l'on sait sur l'instruction intermédiaire à Orbe, avant le siècle actuel, c'est qu'antérieurement à 1740, il y avait déjà un premier régent chargé de l'enseignement du latin. Le 8 novembre 1756, la pension de ce premier régent fut fixée comme suit : 4 sacs de froment, 6 sacs de messel, 1/2 char de vin, 200 livres payées par la ville et 142 par l'hôpital, 3 chars de bois ou 11 livres 3 sols, enfin un logement et un jardin. Ce régent était certainement un des mieux payés du pays de Vaud.

Cet ordre de choses paraît avoir subsisté sans changement notable jusqu'en 1840 où l'on établit deux classes latines et une classe industrielle, avec quatre maîtres. Il y avait de 15 à 20 élèves. Depuis 1846, on a établi cinq instituteurs et l'établissement compte aujourd'hui de 25 à 30 élèves, y compris ceux de la cinquième classe qui tient lieu d'école préparatoire.

L'école supérieure des filles a été fondée en 1851 par deux instituteurs du collège-école moyenne qui firent l'offre d'y donner gratuitement des leçons ; elle compte une vingtaine d'élèves.

Vers la fin du siècle dernier, il existait à Rolle un collège qui avait été fondé par la commune et qui était entretenu, en partie par la caisse communale, en partie par des particuliers. Il n'y avait qu'un seul régent chargé d'enseigner le latin, un peu de grec et le français. En 1806, on établit un second maître pour les mathématiques, l'histoire et la géographie. A cette époque, le traitement du premier régent, qui prit le titre de principal, fut porté à 800 fr., logement et jardin, plus 20 batz par mois, payés par chaque élève pour des répétitions. Il y avait 15 à 20 élèves.

En 1838, il y eut réorganisation du collège, avec cinq instituteurs réguliers ; on créa deux classes pour le collège et deux pour l'école moyenne. En 1846, le personnel enseignant fut réduit à quatre instituteurs et les traitements furent amoindris. Au 31 décembre 1868, l'école comprenait 7 élèves au collège et 28 à l'école moyenne. Une école préparatoire, fondée en 1866, compte 20 élèves.

Une école supérieure de filles fondée par des parents, en 1846, est devenue communale; elle compte 30 élèves environ.

Morges ne paraît pas avoir possédé des moyens d'instruction intermédiaire antérieurement à la réformation. En 1542, un maître de latin fut concédé par Leurs Excellences. En 1600, la Classe reçut au nombre de ses membres un M. Crespin, régent, à Morges, sous la condition qu'il *proposerait*, c'est-à-dire qu'il prêcherait quand l'ordre lui en serait donné.

En 1653, les Conseils de la ville décidèrent la fondation d'un collège avec trois maîtres. Une souscription volontaire fut ouverte dans ce but entre les bourgeois et produisit la somme de 3200 florins (de 4 batz). Le traitement des maîtres fut fixé à 120, 180 et 200 florins, plus du blé, du vin, un logement et un jardin. Les traitements furent revus plus tard, car en 1715 ils étaient évalués, tout compris, à 680, 690 et 760 florins. Vers 1738, un quatrième maître fut chargé de donner quelques leçons de mathématiques. Il n'y eut pas de changement jusqu'à la loi de 1806.

Le nouveau collège-école moyenne fut fondé en 1838; il fut tout de suite pourvu de neuf maîtres, dont six instituteurs réguliers et trois maîtres spéciaux. Depuis 1846, il compte six instituteurs et quatre maîtres spéciaux. Une école préparatoire, fondée en 1850, a été réorganisée en 1868.

Le nombre des élèves était de 26 en moyenne avant 1834; de 1838 à 1846, il dépasse le chiffre de 40. Dès 1846, ce nombre n'a cessé de s'accroître: au 31 décembre 1868, il était de 99 élèves, dont 48 au collège et 51 à l'école moyenne.

L'école supérieure de Morges occupe une place honorable parmi les autres institutions de cette nature; elle fut fondée en 1839 par quelques particuliers, et elle est restée, jusqu'à ce jour, une institution privée. L'enseignement est donné par 8 instituteurs et 8 institutrices ou surveillantes. Elle comptait 115 élèves pendant la dernière année scolaire.

Le fait imputé au jeune Alexandre Charron, garçon boucher de dix-sept ans, ne serait pas vrai, suivant lui; en tout cas il est bien vraisemblable.

Le cas n'est pas pensable, c'est un tout petit outrage à un grenadier de faction, mais enfin c'est un outrage; un troupier moins à cheval sur son droit se fût peut-être contenté de dédaigner une gamine; notre grenadier, lui, n'entend pas raillerie à l'endroit du respect dû à un soldat sous les armes, et voilà comment l'élève boucher est devant la police correctionnelle.

— J'étais de faction à la porte de l'archevêché, dit le grenadier, dont auquel, voilà ce jeune civil qu'il passe sur le trottoir et qu'il m'envisage d'une physionomie à la blague.

Moi, je n'y fais pas d'abord d'omnipotence, et je continue ma faction; mais voilà que ce jeune civil, il revient devant moi et qu'il me refait sa physionomie subséquente; étant au-dessus de ça, je lui

tourne le dos et je réitère ma faction. Pour lors, il revient sur ses pas et il me fait le geste qu'il est connu sous l'adjectif de pied de nez.

Moi, que je ne veux pas être insulté sous les armes dans mon service militaire, j'ai-z-appelé un sergent de ville, dont je lui ai donné l'ordre d'arrêter ce jeune civil, en lui disant la raison comme par lequel.

Le sergent de ville a subrogé à mon obtempération et il a-z-emmené le jeune civil au poste, dont voilà la chose.

M. le président (au prévenu): Eh bien, qu'avez-vous à dire; voilà un militaire qui fait sa faction, il ne vous dit rien et vous allez le provoquer par des rires moqueurs et des gestes.

Le prévenu: Ous ce qu'est ses témoins?

M. le président: Quel intérêt a-t-il à vous accuser?

Le prévenu: L'intérêt qu'il s'a trompé; pour ce qui est de rire, c'est permis.

M. le président: Passons pour le rire, mais le pied de nez?

Le prévenu: Le pied de nez, il s'a trompé, je me grattais le bout du nez.

Le grenadier: Jeune civil, il y a des procédés de se gratter le nez, qu'il est connu de tout un chacun, et non point avec l'ongle du pouce, en faisant comme une manière de girouette avec sa main.

Le prévenu: Chacun a sa manière de se gratter le nez; ça me chatouillait.

Ce chatouillement lui coûta 16 francs d'amende.

(Gazette des Tribunaux.)

La livraison de juin de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE vient de paraître à Lausanne et contient les articles suivants: I. Fleuves et torrents des Alpes. — I. Des inondations et de leurs causes, par M. Emile Cuénod, ingénieur. — II. Jean-Jacques Rousseau au Val de Travers, par M. Fritz Berthoud. (Troisième partie.) — III. Le Sahara. — II. Les oasis, par M. le professeur E. Desor. — IV. Le christianisme libéral, par M. Ed. Tattichet. — V. Le presbytère de Noddebo. — Scènes de la vie rurale en Danemark, de Henrik Scharling. — VI. Chronique. — VII. Causeries parisiennes. — BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — La science de la société humaine, par Dimitry de Glinka. — Notice sur la vie et les écrits de J.-Antoine Gauthier, par Alfred Gautier. — Notice sur les locomotives routières, par A. Achard et A. Dubois.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

ANNALES INDUSTRIELLES

RENFERMANT TOUS LES

FAITS, CROQUIS, CHIFFRES

RELATIFS A

La Construction. — La Mécanique.
Les Mines et la Métallurgie. — La Chimie. — L'Agriculture.
L'Economie industrielle.

PUBLIÉES PAR

FRÉDÉREAU, H. DE CHAVANNES & Co

INGÉNIEURS CIVILS.

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois en livraisons de 16 pages grand in-8°, avec figures intercalées et grandes planches in-4°, hors texte.

Prix de l'abonnement: un an fr. 34.

Id. d'une livraison . . . » 2.

On s'abonne au Magasin littéraire de Ch. Tarin, successeur de A. Vedel, Bourg, 3.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.